

PETITE HYDRAULIQUE

Centrale hydroélectrique de Forestville, Boralex

UNE FILIÈRE QUI A TOUJOURS SA PLACE

Au terme de différents appels de propositions, 16 contrats ont été accordés à différents producteurs pour une durée variant de 20 à 25 ans sur des sites du domaine public. Dans le cadre plus large du Programme des petites centrales, plus de 40 projets supplémentaires ont été réalisés sur des sites privés et semi-privés. Cette ouverture n'a cependant pas eu d'impact significatif sur le rôle confié à Hydro-Québec, car la société d'État possédait ou contrôlait plus de 92% de la puissance installée alimentant le Québec en 2015. La production indépendante, municipale ou privée n'a qu'un rôle très marginal avec 1% de cette puissance.

Typiquement, les projets de petites centrales hydrauliques permettent d'atteindre des régions dans lesquelles les grands projets d'Hydro-Québec ne sont pas implantés (Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Basse-Côte-Nord, territoire du Plan Nord). L'AQPER a clairement établi, à la suite d'une enquête menée auprès de ses membres, que 50% des retombées économiques provenant de la construction de minicentrales ont été produites dans la région d'implantation des projets. Les municipalités et le gouvernement ont également bénéficié de retombées à la suite de leurs mises en service. Chaque centrale a permis la création de 3,3 emplois permanents, soit 182 emplois pour l'ensemble du programme. Des recettes gouvernementales équivalentes à 18,1% de leurs revenus bruts doivent également être prises en considération dans l'évaluation des impacts globaux.



OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Les petites centrales hydrauliques pourraient jouer un rôle stratégique dans la crise financière que vit actuellement le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Relevant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le CEHQ doit assurer la conformité à la Loi sur la sécurité des barrages des quelques 6 000 ouvrages que compte le Québec. De ce nombre, pas moins de 760 sont la propriété et la responsabilité du gouvernement du Québec. Ils engendrent des dépenses d'exploitation et d'inspection sans pour autant générer de revenus.

C'est pourquoi l'AQPER suggère de rendre disponibles ces sites orphelins (sous gestion du CEHQ) pour des développements hydrauliques de petite envergure. Ce faisant, le CEHQ obtiendrait des revenus de location pour ses sites en lieu et place des charges qu'il supporte actuellement. Le gouvernement, quant à lui, engrangerait des redevances sur les forces hydrauliques ainsi que des taxes et impôts payés auprès des promoteurs et travailleurs.



En terminant, mentionnons que pour chaque 100 MW de puissance installée en petite hydraulique, c'est plus de 200 millions \$ qui sont investis dans l'économie, 2 000 emplois-années qui sont créés pour la phase de la construction et 1 000 pour la phase d'exploitation.